

Image not found or type unknown



litige et diffamation loyers impayés

Par **guillaur**, le **16/11/2012** à **19:13**

Bonsoir, j'aurais souhaité savoir, si mon propriétaire, en l'occurrence ma commune, a le droit de divulguer en affichant dans le tableau de la mairie sur le trottoir, le montant de mes retards impayés et mon nom?? de plus ils ont inscrits le montant sans déduire les parties versées par la caf. Merci d'avance pour vos réponses, cordialement.